

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE KIFFIS
Séance du 25 mai 2020

Sous la présidence de Monsieur LERCH Michel, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h30

Étaient présents :

Monsieur : LERCH Michel, Maire
Mesdames : MEISTER Carine, STICH Suzanne et WALTHER Marie Christine
Messieurs : BECK Yves, CHRISTEN Mike, HENNER Jérémy, JUNG Franck, LINDER Eloi, MERIGNAC Jean et RIVELLO Grégory

Ordre du jour :

- Désignation des représentants dans les organismes extérieurs.

2020-2-1 : Élection de délégués de la CCS (Communauté des Communes du Sundgau)

Le conseil municipal,

Vu l'article L. 5211-7 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal il convient d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour représenter la commune au sein de la CCS,

Vu les résultats de l'élection des délégués, sont élus à l'unanimité des membres présents :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
LERCH Michel	MERIGNAC Jean

2020-2-2 : Élection de délégués de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Le conseil municipal,

Vu l'article L. 5211-7 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal il convient d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour représenter la commune au sein de la CLECT,

Vu les résultats de l'élection des délégués, sont élus à l'unanimité des membres présents :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
LERCH Michel	JUNG Franck

2020-2-3 : Élection de délégués auprès du syndicat des communes forestières du Haut-Sundgau

Le conseil municipal,

Vu l'article L. 5211-7 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal il convient d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune pour représenter la commune au sein du syndicat des communes forestières du Haut-Sundgau,

Vu les résultats de l'élection des délégués, sont élus à l'unanimité des membres présents :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
CHRISTEN Mike	HENNER Jérémy

2020-2-4 : Élection de délégués auprès du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux

Le conseil municipal,

Vu l'article L. 5211-7 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal il convient d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune pour représenter la commune au sein du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux

Vu les résultats de l'élection des délégués, sont élus à l'unanimité des membres présents :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
WALTHER Marie Christine	BECK Yves

2020-2-5 : Élection du délégué auprès du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin

Le conseil municipal,

Vu l'article L. 5211-7 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal il convient d'élire 1 délégué titulaire pour représenter la commune au sein du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin

Vu les résultats de l'élection du délégué, est élu à l'unanimité des membres présents : LERCH Michel

2020-2-6 : Élection des délégués du Syndicat Intercommunal Scolaire des communes de Kiffis, Lutter, Raedersdorf et Sondersdorf

Le conseil municipal,

Vu l'article L. 5211-7 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal il convient d'élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants de la commune pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal Scolaire des communes de Kiffis, Lutter, Raedersdorf et Sondersdorf

Vu le résultat de l'élection des délégués, sont élus à l'unanimité des membres présents :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
LERCH Michel	RIVELLO Grégory
STICH Suzanne	MEISTER Carine
WALTHER Marie Christine	MERIGNAC Jean

2020-2-7 : : Élection des délégués auprès du SISJA (Syndicat Intercommunal Scolaire du Jura Alsacien)

Le conseil municipal,

Vu l'article L. 5211-7 du code général des collectivités territoriales,

Vu que le Syndicat est administré par un Comité comprenant deux délégués désignés par chacun des conseils municipaux,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal il convient d'élire 2 délégués titulaires pour représenter la commune au sein du SISJA,

Vu le résultat de l'élection des délégués, sont élus à l'unanimité des membres présents :

Délégués titulaires
Monsieur LERCH Michel
STICH Suzanne

Point d'information divers

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au lundi 15 juin 2020 à 19 heures.

Aucun autre point n'étant soulevé, M. Le Maire clôture la séance à 20h30

Le secrétaire de séance
RIVELLO Grégory